

Image not found or type unknown



Deces accidentel par noyade

Par **val59600**, le **28/12/2009** à **14:07**

Bonjour, apres le deces de mon concubin il y a 3 mois d'un accident par noyade je me demande si le capital obseques sera acquitter du fait d'un etat alcoolique superieur a la dose ainsi qu'un capital deces le capital obseques etait en route depuis plus de 2 ans et le capital deces depuis 1993 si vous pouviez me repondre je ne sais pas ou trouver la reponse tout les documents ont été fournis aux assurances